



MUNICIPALITE
Législature 2021-2026

PREAVIS MUNICIPAL 07/2022

Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 320'000.00 pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale, la mise à niveau des logiciels de gestion communale et la digitalisation des processus

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour le renouvellement du progiciel de gestion de l'administration communale, la mise à niveau de l'infrastructure informatique communale et celle qui hébergera la nouvelle solution choisie, ainsi que le renforcement des outils logiciels qui accompagne la transformation digitale pour les prochaines années.

Le coût total des travaux de mise à niveau informatique se compose de dépenses d'investissement pour un montant total de CHF 320'000.00. A la suite de cet investissement, les charges de fonctionnement pour l'informatique communale sont estimées à un montant de CHF 90'000.00.

La sécurité des systèmes d'information est une préoccupation permanente à cause des évolutions technologiques rapides, obligeant ainsi les communes à améliorer leur niveau de sécurité et repenser en permanence leur infrastructure. Récemment, de nombreuses communes de notre Canton ont été les victimes de pirates, ces événements ont été largement relatés dans la presse. Notre commune a pris un retard important ces 5 dernières années par manque d'investissement et d'attention envers l'infrastructure informatique communale.

L'objectif de la Municipalité est d'investir dans de nouveaux outils qui permettront à l'administration non seulement d'accroître sa productivité, d'améliorer l'efficacité de ses services mais aussi de faire une transition annoncée à la digitalisation des services comme celui des guichets virtuels.

Jusqu'à présent, le fonctionnement de l'informatique communale et les outils utilisés étaient issus de décisions successives, ajoutés par couche au fur et à mesure des besoins, sans jamais poser clairement les objectifs au niveau des processus. La Municipalité a effectué ce travail d'analyse en profondeur depuis le début 2022 et il en ressort un certain nombre de mises à niveau nécessaires, tant au niveau de l'infrastructure, des processus de digitalisation qu'au niveau des outils logiciels.

Les quatre champs d'action à traiter dans ce préavis peuvent être décrits comme ceci :

- Sécurisation et modernisation de l'infrastructure informatique locale ;
- Redéfinition des processus pour améliorer leur digitalisation ;
- Suite bureautique intégrée, gestion documentaire ;
- Renouvellement du Progiciel de gestion communale.

Contexte et historique

La commune de Commugny a effectué une transition progressive vers les outils informatiques durant les années 1990 et 2000. Les derniers investissements importants ont été effectués dans les années 2012-2014 par l'installation d'un réseau informatique câblé (avec switches, routeurs, bornes wifi, armoire de brassage et VoIP) dans la Maison de Commune fraîchement rénovée, et l'installation d'un serveur en 2014. Ce dernier est encore en fonction aujourd'hui, mais montre des signes journaliers d'obsolescence. L'infrastructure réseau présente elle aussi des limites de performance et des signes d'obsolescence avancés.

La gestion de l'entretien de l'infrastructure (réseau, serveur et ordinateurs de bureau) ainsi que celle de la sécurité est externalisée à une entreprise spécialisée depuis son installation.

Au niveau des logiciels de gestion communale, certains changements ont été effectués mais malheureusement le produit choisi (BDI) n'est plus en développement actif malgré un investissement conséquent lors de son achat en 2016. De plus, il présente des caractéristiques qui ne sont plus à même de fournir les services essentiels à la gestion de l'administration.

Besoins et objectifs

La première étape de ce projet a été de déterminer les besoins sur les différents aspects de l'informatique communale. Comme indiqué dans l'introduction, ces besoins identifiés ont été répartis en 4 catégories.

Sécurisation et modernisation de l'infrastructure informatique locale

État actuel

Au début de cette législature et sur recommandation du responsable de l'informatique, un audit de notre structure informatique a été réalisé, dans nos locaux, par une entreprise spécialisée. Cet audit a permis de conforter l'avis de la Municipalité sur les mesures à prendre. Plusieurs points ont été relevés et nécessitent des actions dans un avenir proche.

- Mise à niveau de l'infrastructure et amélioration de sécurité des réseaux ;
- Remplacement des antennes Wifi (Maison de Commune + salle communale) ;
- Mise à niveau logicielle des postes de travail (anti-virus et autres logiciels) ;
- Remplacement du serveur communal par une infrastructure distante.

Les bonnes pratiques dans le domaine informatique recommandent un renouvellement des machines et infrastructures matérielles tous les 5 ans. Le parc informatique communal, en ce qui concerne les outils de travail journaliers, les ordinateurs, parc d'imprimantes, etc. a été renouvelé progressivement ces dernières années. Il reste encore un certain nombre de postes à renouveler en fonction de leur état d'ancienneté.

Néanmoins, l'infrastructure réseau, elle, n'a pas vu de renouvellement de matériel depuis son installation en 2012. Certains composants ne sont plus sous maintenance ou en fin de vie. Le serveur hébergeant les logiciels de gestion communale et les documents électroniques a été installé en 2014 et présente une obsolescence importante qui a engendré des frais de maintenance conséquents.

Solution proposée :

Afin de garantir les performances nécessaires et d'assurer la continuité et l'efficacité des systèmes informatiques, un investissement urgent doit être effectué pour mettre à niveau l'infrastructure. Cet investissement doit permettre non seulement d'accroître de manière importante la sécurité des réseaux câblés et Wifi en ajoutant une sécurité sous forme d'un pare-feu de dernière génération, mais aura aussi comme objectif d'assurer une redondance plus importante des données et répondre à des critères de sécurité physique des machines accrues en utilisant des serveurs distants.

Redéfinition des processus pour améliorer la digitalisation documentaire

Une étude approfondie des processus communaux a été effectuée afin de nous permettre de faire les bons choix durant cette phase de digitalisation. Un accompagnement par une société spécialisée permet de mieux définir les besoins logiciels en fonction des processus et non l'inverse.

La première étape de ce travail est de répertorier les processus communaux actuels et les logiciels et outils utilisés pour mener à bien ces missions. Dans une seconde étape, il s'agit d'introduire des changements dans les processus, accompagnés par des outils digitaux appropriés, qui permettront d'accroître l'efficacité des processus sans imposer de contraintes supplémentaires, ni des frais logiciels inutiles.

Suite bureautique intégrée

L'objectif de la Municipalité est de faire basculer la gestion de l'administration sur des outils qui lui permettent d'accroître sa productivité. L'introduction d'une suite de bureautique et de communication intégrée permettra d'avoir à sa disposition les outils nécessaires à un travail plus collaboratif. Comme par exemple une gestion et un partage des fichiers sécurisés, un partage de calendrier et de prise de rendez-vous centralisé, etc. Ce virage doit être pris rapidement car les outils actuellement utilisés par l'administration ne sont plus adaptés aux besoins des processus actuels et ne sont pas aptes à accroître l'efficacité des services pour le futur.

État actuel :

La suite *Office* est présente sur la plupart des machines de l'administration et constitue un outil journalier pour les employés communaux pour la création de documents. Une partie des machines est équipée d'une version plus ancienne d'*Office* qu'il faudra mettre à jour. Un hébergement de messagerie et un calendrier séparé sont actuellement utilisés pour des raisons historiques.

Néanmoins, l'absence d'outils collaboratifs ne permet pas les fonctionnalités de partage des calendriers, des contacts, des documents, etc. Ces dernières fonctions sont à la base de l'activité collaborative moderne et pourraient assurer une bien plus grande sécurité de la préservation des documents.

Améliorations attendues

Il est prévu de passer à une suite collaborative, (*Microsoft*) *Office 365*, qui va intégrer : courriel, partage documentaire, calendrier, gestion des tâches, gestion des projets, etc.

Cette évolution pourra ainsi simplifier la gestion quotidienne des activités de l'administration et éviter les envois, par courriel, de documents. De plus, la redondance des systèmes d'information associée à ces plateformes collaboratives permet aussi de réduire fortement les cyber-risques associés à des systèmes ou serveurs obsolètes car les mises à jour sont immédiates et constantes.

Progiciel de gestion communal (ERP)

L'évolution des métiers de l'administration communale et des normes légales a généré de nouveaux besoins. Par exemple, on attend aujourd'hui d'un ERP qu'il offre :

- Un suivi financier des préavis et une comparaison en tout temps entre le réalisé et le montant autorisé par type de dépenses ;
- Un accès accru des états de ligne de budget par les Chefs de service et les Municipaux ;
- Une compatibilité avec les normes MCH2 ;
- Une augmentation de la transparence par l'automatisation d'analyses et de rapports ;
- Un suivi des engagements financiers pour une meilleure gestion des liquidités et des dépenses ;
- La réception et l'envoi de factures et autres documents par voie électronique ;
- La validation des factures, l'affichage et la visualisation de celles-ci depuis d'autres menus (par exemple depuis un état de compte) ;
- Une gestion plus aisée de la facturation communale dans les différents domaines ;
- Le suivi d'un processus par *workflow* et la possibilité d'obtenir en tout temps une visualisation des processus en attente, afin de limiter au maximum les oublis (échéance des permis de séjour, etc.) ;
- Un suivi des données des habitants conformément aux besoins du Registre cantonal des personnes, avec la possibilité de valider les mutations sans saisie manuelle ;
- Une gestion des bâtiments avec la liaison au Registre foncier et au Registre cantonal des Bâtiments ;
- Un renforcement des contrôles dans le cadre de la poursuite de la mise en place d'un SCI (Système de Contrôle Interne), norme qui deviendra une exigence obligatoire du Canton.
- La possibilité de communiquer avec un guichet virtuel (fonctionnalités déjà demandées par les instances cantonales et fédérales).

La solution informatique actuellement installée à Commugny ne répond pas au cahier des charges ci-dessus. L'administration communale devra impérativement disposer d'un ERP adapté à ses besoins actuels et futurs, ces derniers ayant été déterminés selon les connaissances actuelles.

État actuel

Le progiciel BDI est hébergé sur le serveur de l'administration communale. Ce progiciel de conception ancienne est accessible par le Greffe, la Bourse, le Service technique et le Contrôle des habitants via le réseau informatique communal. De plus, d'autres applications sont connectées, ou non, à BDI pour faire des liens entre les bases de données respectives. Certaines de ces connexions entre les logiciels sont effectuées manuellement et génèrent une redondance de l'information et une perte de la qualité du suivi.

Améliorations attendues

L'objectif est d'assurer des prestations répondant à des critères de performance et de qualité en lien avec les besoins de l'administration communale, sans omettre les critères sécuritaires exigeants.

Ainsi, on gagnera en efficacité grâce à une technologie plus avancée et une meilleure facilité d'utilisation du nouveau progiciel de gestion. Parmi les principales améliorations attendues figurent :

- L'augmentation du degré d'intégration de la comptabilité analytique avec la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires ;
- Une base de données centrale ;
- Une gestion intégrée du plan des investissements et des engagements ;
- La prévision de la trésorerie ;
- La gestion des commandes.

En outre, le nouvel ERP devra :

- Garantir l'autonomie et la flexibilité lors des changements organisationnels, de processus et de réglementations ;
- Faciliter la transparence et la communication entre les services ;
- Réduire les délais de clôture annuelle et de réalisation du suivi budgétaire périodique ;
- Réduire les risques d'erreurs en éliminant la ressaisie de données et en automatisant certaines ;
- Simplifier certains processus en s'appuyant sur la technologie, par exemple les *workflows* ;
- Améliorer l'efficacité en automatisant des tâches récurrentes ;
- Faciliter la compréhension et l'utilisation par des non-experts ;
- Garantir des temps de réponses rapides compte tenu des volumes de données importants.

Fonctionnalités

En termes de fonctionnalités, le nouvel ERP devra gérer, pour tous les services de l'administration, les domaines principaux suivants (liste non exhaustive) :

Domaine	Sous-domaine
Budget	Budget de fonctionnement Budget d'investissements (gestion des préavis)
Comptabilité	Comptabilité (générale, analytique, débiteurs et fournisseurs) Gestion des engagements Gestion de la caisse Prévision de trésorerie
Achats	Gestion des commandes
Facturation diverse	Facturation de prestations diverses Facturation des taxes diverses Facturation des émoluments et des frais de Police des constructions
Contrôle des habitants	Registre des habitants et civique Gestion des chiens Registre des bâtiments
Greffé, Service technique et Police des constructions	Gestion du contrôle des citernes Autorisations de construire et Police des constructions Gestion des chantiers

Le progiciel BDI couvre une partie de ces domaines. Toutefois, le futur ERP offrira de nouvelles fonctionnalités et simplifiera de façon considérable les processus de suivi et de contrôle existants.

Ressources

La Municipalité a pris l'option de continuer à utiliser des ressources externes pour la maintenance de l'infrastructure informatique.

Calendrier

Le calendrier ci-dessous illustre les grandes étapes du projet de rénovation de l'informatique communale telle qu'envisagée à l'heure de l'écriture de ce préavis. Il est bien entendu que l'un des aspects clef de cette transformation est la disponibilité des ressources externes pour effectuer les travaux décrits.

L'objectif est de saisir le budget 2023 dans le futur ERP, afin de basculer en production le 1^{er} janvier 2023. La mise en production de l'ERP se fera ensuite par étape, afin d'en faciliter l'intégration et la prise en main par l'administration.

Ci-dessous un calendrier estimé de la mise en place de l'ERP, au moment de l'écriture du préavis :

Juillet 2022	Adjudication des offres ERP
	Finalisation de l'analyse des processus
	Mise à jour de l'infrastructure
Juillet – décembre 2022	Reprise des données BDI et Urbanus
	Harmonisation de la plateforme bureautique (migration à M365)
	Préparation basculement de la bourse sur le nouvel ERP
	Mise en place d'une stratégie GED
	Saisie du Budget 2023 sur nouvel ERP
	Formation des utilisateurs
1 janvier 2023	Passage de la bourse sur le nouvel ERP
1 ^{er} semestre 2023	Mise en place progressive des autres outils de l'ERP.

Marché public

Les communes sont assujetties à la Loi cantonale sur les marchés publics et à son règlement d'application, ceci en vertu de l'Accord bilatéral sur les marchés publics entre la Communauté européenne et la Suisse, de la Loi sur le marché intérieur (LMI) et de l'AIMP révisé du 15 mars 2001. Elle doit donc impérativement respecter un certain nombre de règles en matière de mise en concurrence des mandataires.

En ce qui concerne notre Commune, il a été décidé de négocier de gré à gré chaque mandat pour les phases d'étude et d'exécution du projet dans sa globalité. En effet, le montant de chaque mandat étant inférieur à CHF 150'000.00 et étant donné que les quatre champs d'actions identifiés précédemment, y compris leurs solutions respectives, sont des projets différents.

Aspects financiers

Le crédit d'investissement demandé est une enveloppe de CHF 320'000.00 dont la dépense sera répartie sur les prochaines années et financé par la trésorerie courante. La Municipalité considère que cet investissement devra être amorti sur une durée entre 5 et 10 ans : 5 ans pour les frais de matériel et infrastructure, 10 ans pour la partie liée à l'introduction des nouveaux logiciels.

Les dépenses d'investissement comportent plusieurs volets dont le détail est décrit dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Projet	Budget
Workplace	Migration bureautique vers Microsoft 365	25'000.00
	Mise à niveau des postes	15'000.00
	Formation	20'000.00
Infrastructure	Migration sur serveur distant	20'000.00
	Mise à niveau des réseaux Wifi	20'000.00
	Installation d'un Firewall	10'000.00
Applicatif (ERP)	Migration et reprise des données	50'000.00
	Mise en place	120'000.00
Transverse	Accompagnement pour notre transition	25'000.00
	Réserve	15'000.00

Les charges de fonctionnement annuels sont estimées à CHF 90'000.00 CHF. Ce coût est à partager entre quatre postes principaux (voir également le tableau ci-dessous) :

1. Maintenance et service de support pour le progiciel communal ;
2. Service de *Hosting* et maintenance de l'installation distante ;
3. Contrat de service de maintenance de l'infrastructure locale (terminaux et réseau) ;
4. Suite bureautique intégrée.

Catégorie	Projet	Budget
Workplace	Abonnements logiciels (Microsoft 365, etc.)	8'000.00
	Réserve	3'000.00
Infrastructure	<i>Hosting</i> du Serveur (distant)	15'000.00
	Maintenance	2'500.00
Applicatif (ERP)	Abonnement (mises à jour et patchs)	32'000.00
	Réserve pour support	9'500.00
Transverse	Support, Opérations et Maintenance	20'000.00

Ceci est à mettre en regard des coûts actuels récurrents estimés de CHF 45'000.00/an. Il est à faire remarquer que cette différence est compensée en partie par l'absence d'achat d'un serveur de remplacement (réduction de l'investissement et de l'amortissement).

Les solutions choisies permettent d'externaliser la sécurité physique (incendie, inondation, vol, etc.) ainsi que la sécurité informatique à des sociétés tierces et évitent ainsi la nécessité d'engager des moyens en interne pour la gestion informatique.

Conclusion

La Municipalité souhaite faire évoluer l'environnement informatique de la Commune qui souffre d'un manque d'investissement. Pour cela elle propose un investissement conséquent de mise à niveau des systèmes informatiques touchant à quatre domaines principaux : l'infrastructure, les logiciels de bureautique et communication, la définition des processus et digitalisation et les progiciels de gestion communaux.

L'infrastructure informatique et réseau doit être modernisée pour accommoder les nouvelles applications et faire face aux nouveaux défis sécuritaires.

De plus la Municipalité désire retravailler les processus internes en vue d'une meilleure efficacité et une digitalisation des processus. Une étape clef est l'introduction d'une suite bureautique collaborative qui permettent une meilleure collaboration interne.

Finalement une nouvelle suite progicielle sera installée qui inclura les différents logiciels utilisés au sein de la Commune, par exemple : contrôle des habitants (gestion du flux des habitants), comptabilité (gestion des débiteurs, facturation, etc.). L'objectif de ce changement d'outil est d'introduire des logiciels qui seront prêts pour les évolutions de ces prochaines années : par exemple l'introduction de techniques de gestion plus souples (dans la préparation et gestion des budgets etc.), la digitalisation des factures et paiements, l'introduction de guichets virtuels etc.

Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 02 juin 2022, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal 07/2022,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu le rapport de la Commission *ad hoc* informatique communale,
le rapport de la Commission des finances,
- Décide d'accepter le préavis no 07/2022,
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 320'000.00 pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale, la mise à niveau des logiciels de gestion communale et la digitalisation des processus
- d'autoriser le financement par la trésorerie courante
- d'autoriser la Municipalité à amortir la partie « matériel informatique et infrastructure » de la manière suivante : le montant de CHF 80'000.00 sur une période de 5 ans, à raison de CHF 16'000.00 par année, via le compte 190.3329
- d'autoriser la Municipalité à amortir la partie « applicatifs métier et digitalisation » de la manière suivante : le montant de CHF 240'000.00 sur une période de 10 ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, via le compte 190.3329

Commugny, le 03 juin 2022

Municipal en charge du dossier : M. Christian Lowe

Dossier traité par M. Mathieu Palma, secrétaire adjoint

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis



Conseil communal Commission ad-hoc pour l'infrastructure informatique communale

Rapport sur le préavis municipal 07/2022 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 320'000.00 pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale, la mise à niveau des logiciels de gestion communale et la digitalisation des processus

Commugny, le 15 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc s'est réunie à trois reprises, dont une virtuelle :

4 mai 2022	avec Monsieur le Municipal Christian Lowe et Monsieur Mathieu Palma (secrétaire adjoint) pour constater la situation actuelle de l'infrastructure informatique et pour revoir ensemble le travail de mis à jour
1 ^{er} juin 2022	avec Monsieur le Municipal Christian Lowe et Monsieur Mathieu Palma (secrétaire adjoint) et Monsieur P. Beal (Filaos Consulting) et la boursière Madame Natacha Riccio pour une présentation du préavis 07/2022
13 juin 2022	pour analyser le préavis et pour finaliser ce rapport.

Elle tient à remercier Monsieur le municipal Christian Lowe et Monsieur Mathieu Palma pour le travail fourni dans le cadre de la planification des travaux, de la préparation du préavis ainsi que leur souhait d'avancer sur ce sujet complexe et important rapidement.

La commission ad-hoc a constaté une situation archaïque et des infrastructures peu adaptées à une commune moderne.

Lors de la séance du 1^{er} juin, la Municipalité a présenté sa proposition du déroulement de la modernisation de l'infrastructure et des outils à disposition. La Commission félicite la Municipalité d'aborder cette transition d'une manière logique et en suivant, à son avis, les procédures modernes et adaptées à cette situation. En particulier, le travail de formalisation des procédures (« workflow ») pour chaque tâche de l'administration avant de considérer les solutions numériques et informatiques présentant une valeur importante pour la Commune (mais également pour d'autres commune suisse se trouvant dans la même situation).

Pour l'aspect important de l'ERP, après consultation avec les utilisateurs et le municipal M. Lowe, la Commission constate que la solution actuelle de BDI arrive en fin de vie et deviendra obsolète à court terme. Donc, la Commission soutient la démarche de la Municipalité d'entrer en matière avec les deux fournisseurs identifiés lors des séances avec notre Commission. Cette dernière a interrogé la Municipalité par rapport au détail du budget et des différents postes. Les réponses étaient satisfaisantes à tous points de vue.

En outre, la Commission considère que la solution proposée présente un bon niveau de sécurité malgré le fait que ce ne soit pas une solution SaaS (Software as a Service) à part entière. En effet, la nature « sur-mesure » d'une administration communale est telle, qu'une solution SaaS n'est pas envisageable.

Par ailleurs, la Commission estime qu'une solution laptop serait plus souple en cas de télétravail, malgré les coûts plus élevés que cela peut engendrer par rapport à la facilité de maintenance d'ordinateurs de type tours. Dès lors, pour faciliter un éventuel retour au télétravail, la Commission recommande à la Municipalité de considérer une solution « hybride » entre des PC fixes et des laptops.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission ad-hoc, à l'unanimité de ces membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal n° 07/2022.

Pour la Commission ad-hoc pour l'infrastructure informatique communale :

Peter MacAvock

Guillermo de la Fuente

Thibault Claris

David Owen



Rapport sur le préavis municipal 07/2022 concernant une demande de crédit d'investissement pour la sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale, la mise à niveau des logiciels de gestion communale et de la digitalisation des processus

Commugny, le 14 juin 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 30 mai 2022, en présence de M. Xavier Wohlschlag, syndic, de Mesdames Agnes Ansermet, Floriane Gonzalez-Decurnex ainsi que Monsieur Christian Lowe, municipaux, et de Mme Natacha Riccio, boursière.

Les tenants et aboutissants de ce préavis ont été expliqué par M. Christian Lowe à l'aide d'une présentation détaillée montrant les besoins et objectifs de la mise à niveau de l'environnement informatique de la Commune. La Commission des finances tient à remercier M. Lowe pour les informations fournies.

La situation actuelle démontre, basée sur un audit externe, que les installations actuelles ne disposent que d'une maintenance limitée et ne pourront plus suivre les prochaines évolutions imposées par un changement de l'environnement (législation, normes, organisation, processus) ou des structures techniques (matériel, serveurs, système d'exploitation). A terme, les applications deviendront obsolètes ce qui entrainera des risques de disponibilité ou des failles sécuritaires. L'infrastructure et en particulier le serveur âgé de 10 ans représente un risque élevé.

Convaincue de la nécessité du renouvellement de l'environnement informatique, la Commission des finances a analysé les aspects financiers. Les coûts du projet des dépenses d'investissement sont comparables à la commune de Founex où le même renouvellement a eu lieu récemment (Préavis no 67/2016-2021).

A la différence de Founex, le projet à Commugny est basé sur un environnement avec hébergement extérieur, ce qui a une influence considérable sur les coûts de fonctionnement annuel qui vont doubler.

Cependant, les solutions choisies d'externaliser la gestion physique (incendie, climatisation, inondation, accès, vol etc.) ainsi que la sécurité informatique à des sociétés tierces éviteront la nécessité d'engager les moyens en interne pour la gestion informatique (ressources, redondance des serveurs, câblage, sauvegarde, locaux climatisés etc), ce qui compense les coûts supplémentaires de

fonctionnement. La manière judicieuse d'amortir les investissements sur 5 et 10 ans permet aussi de réduire les charges annuelles.

L'approche choisie est également alignée avec la stratégie numérique du Canton de Vaud qui recommande de passer un contrat avec une société informatique spécialisée dans le domaine.

La sécurisation et l'amélioration de l'infrastructure informatique communale et la mise à niveau des logiciels de gestion communaux telles que proposées ne représentent que la première phase d'une approche pour éliminer au maximum les risques identifiés et mettre en place une base pour une digitalisation des processus. La Commission des finances recommande de mettre en place une stratégie à moyen (3-5 ans) et à long terme (5– 10 ans) pour maintenir l'environnement informatique à jour afin d'éviter des investissements lourds à l'avenir. Cette stratégie devrait être accompagnée d'un plan et d'un suivi annuel pour mesurer les progrès et l'efficacité désirée.

Conclusion

La Commission des finances salue la bienfaisance du préavis soumis à son examen. Le travail de longue haleine qui a précédé cette étape charnière du cheminement du projet, donne une légitimité naturelle à la demande de la Municipalité. C'est un projet abouti qui est soumis à l'approbation du Conseil communal et qui permet à la gestion informatique de notre Commune d'entrer au 21^e siècle.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 07/2022.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf